

N/REF : 24/07/2024 8H21 C:025065 I:29103
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 24/07/2024 à 8H21

CITYA AUDRAS & DELAUNOIS
Agence de Bonne
30 ALLEE HENRI FRENAY
38000 GRENOBLE

V/REF.IMM. 09/60029
IMMEUBLE : SDC ESPACE COMBOIRE
13 RUE DES MONTAGNES DE LANS
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 26 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 13 RUE DES MONTAGNES DE LANS - ESPACE MINCEUR
SUR PLACE MONSIEUR BEYLIE AU 06 34 13 49 29
MOTIF : INTERVENIR POUR LES CANALISATIONS DES COMMUNS BOUCHEES
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 24/07/2024 A 15H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU CENTRE MINCEUR
DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION EAUX USEES DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR

PREVOIR UNE NOUVELLE INTERVENTION AVEC UN TUYAU TRES SOUPLE

LE 25/07/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXERIEUR DU CENTRE MINCEUR
DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION WC DEPUIS LE REGARD
EXTRACTION DE PAPIER

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 30/07/24 à 08H54 Alain AUDRAS
AS LCOMPTER Email envoyé le 30/07/24 à 08H46 Mr J.P. QUERRIEN port

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	176,90
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	2	176,90	176,90
TOTAL H.T.				353,80
T.V.A. a 20,00%				70,76
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>424,56</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN